

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Place Bonaventure, portail Sud-Est Place Bonaventure, portail Sud-Est 7 ième étage Montréal Québec H5A 1L6

FAX pour soumissions: (514) 496-3822

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Place Bonaventure, portail Sud-Est 800, rue de La Gauchetière Ouest 7 ième étage Montréal Québec H5A 1L6

Title - Sujet				
Four à tube rotatif				
Solicitation No N° de l'invitation				
31026-165796/C		2017-	-03	-30
Client Reference No N° de ré	férence du client			
31026-165796				
GETS Reference No N° de réi PW-\$MTA-060-14311	férence de SEAG			
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No./N°	٧ľ	ME
MTA-6-39160 (060)				
Solicitation Closes	L'invitation pre	end f	in	Time Zone Fuseau horaire
at - à 02:00 PM				Heure Avancée de l'Est
on - le 2017-05-01				HAE
F.O.B F.A.B. Specified H	erein - Précisé dans les p	orésent	es	
Plant-Usine: Destination:	Other-Autre:	7		
Address Enquiries to: - Adress	er toutes questions à:		Bu	yer Id - Id de l'acheteur
Brunet, Luc	•			a060
Telephone No N° de téléphor	пе	FAX	No.	- N° de FAX
(514) 496-3370 ()		(514)	49	6-3822
Destination - of Goods, Service	es, and Construction:			
Destination - des biens, service				
CONSEIL NATIONAL DE RE	ECHERCHES DU CANA	ADA		
75 BOUL.DE MORTAGNE Édifice Boucherville				
BOUCHERVILLE				
Ouébec Ouébec				
J4B6Y4				
Canada				

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address	Pontronronour
Raison sociale et adresse du fournisseur/d	e i entrepreneur
Telephone No N° de téléphone	
Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign	on behalf of Vendor/Firm
(type or print)	
Nom et titre de la personne autorisée à sigr	
de l'entrepreneur (taper ou écrire en caracté	ères d'imprimerie)
Signature	Date



% Id de l'acheteur - Buyer ID $mta060 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier MTA-6-39160

Table des matières

PARTIE 1	. – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1	ÉNONCÉ DES BESOINS	
1.2	COMPTE RENDU	
1.3	ACCORDS COMMERCIAUX	
PARTIE 2	. – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	2
2.1	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	5
2.2	Présentation des soumissions	
2.3	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS — EN PÉRIODE DE SOUMISSION	
2.4	LOIS APPLICABLES	3
PARTIE 3	- INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	3
3.1	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	3
PARTIE 4	– PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	4
4.1	Procédures d'évaluation	∠
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION	
PARTIE 5	– ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	5
5.1	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	
5.2	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
PARTIE 6	– CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	
6.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	6
6.2	ÉNONCÉ DES BESOINS	
6.3	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.	
6.4	Durée du contrat	7
6.5	RESPONSABLES	7
6.6	PAIEMENT	8
6.7	Instructions relatives à la facturation	
6.8	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
6.9	LOIS APPLICABLES	
6.10	Ordre de priorité des documents	
6.11	CLAUSES DU GUIDE DES CCUA	10
	A : ÉNONCÉ DES BESOINS	
	B : BASE DE PAIEMENT	
ANNEXE	C : CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE OBLIGATOIRES	15
ANNEXE	D : DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSION – INSTRUMENT DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE	17
ΔΝΝΕΧΕ	E · LISTE COMPIÈTE DES ADMINISTRATEURS	18

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

mta060

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier MTA-6-39160

Cette Demande de proposition (DDP) annule et remplace la DDP numéro 31026-165796/B, datée du 21 décembre 2016, dont la date de clôture était le 17 janvier 2017 à 14:00 Heure normale de l'Est (HNE).

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Énoncé des Besoins

Le besoin est décrit en détail à l'article 6.2 des clauses du contrat éventuel.

1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.3 Accords commerciaux

« Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> (2016-04-04) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.1.1 Clauses du *Guide des CCUA* <u>B1000T</u> (2014-06-26), Condition du matériel - soumission

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 10 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MTA-6-39160

ld de l'acheteur - Buyer ID $mta060 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur au Québec, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I: Soumission technique (2 copies papier)

Section II: Soumission financière (1 copie papier)

Section III: Attestations (1 copie papier)

Section IV: Renseignements supplémentaires (2 copies papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement <u>Politique d'achats écologiques</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Id de l'acheteur - Buyer ID mta060 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N $^{\circ}$ du dossier MTA-6-39160

Section I: Soumission technique (Voir les annexes «A» et «C» ci-jointes)

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II: Soumission financière (Voir l'annexe «B» ci-jointe)

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission (Voir annexe «D» ci-jointe)

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « D » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « D » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

Clauses du Guide des CCUA C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

Section IV: Renseignements supplémentaires

Fournir les documents techniques et descriptifs permettant d'évaluer chacun des critères d'évaluation technique obligatoires (voir annexe « C ») pour les produits offerts avec votre proposition.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

Il est obligatoire de fournir les documents techniques/descriptifs des produits que vous offrez afin de permettre leur évaluation technique. À défaut de ce faire, la proposition sera jugée non recevable.

- a) Conformité à la description des besoins énumérés dans l'Annexe «A» ci-jointe.
- b) Acceptation des conditions établies dans la demande de proposition.

File No. - N° du dossier MTA-6-39160

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

- a) Les soumissionnaires doivent dûment compléter et joindre à leur proposition, l'Annexe «C» cijointe.
- b) Fournir la littérature technique/descriptive reliée aux produits et services offerts dans votre proposition technique, démontrant que votre proposition, vos produits et services proposés, rencontrent tous les critères de l'annexe « A » et les 12 critères d'évaluation technique de l'annexe « C ».

4.1.2 Évaluation financière

- c) Conformité à la base d'établissement de prix selon l'Annexe B : Base de Paiement ci-jointe.
- d) Les soumissionnaires sont tenus de soumettre des prix fermes pour l'équipement, les services et les biens optionnels à l'annexe «B» ci-jointe.
- e) Afin de déterminer la soumission ayant la meilleure valeur, l'évaluation financière portera sur le total des prix soumis pour les items demandés à l'exception du bien optionnel. Le prix du bien optionnel ne sera pas considéré dans l'évaluation financière mais il sera valide jusqu'au 31 mars 2018.
- **4.1.3** Clause du *Guide des CCUA* <u>A0222T</u> (2014-06-26), Évaluation du prix soumissionnaires établis au Canada et à l'étranger

Note : Le contrat sera émis en dollars canadiens pour les fournisseurs établis au Canada

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 A0031T (2010-08-16) Méthode de sélection - critères techniques obligatoires seulement

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous

les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MTA-6-39160

Id de l'acheteur - Buyer ID $mta060 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément à la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter avec sa soumission la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée (voir annexe « E » ci-jointe)

Conformément à la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ciif/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des <u>« soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF</u> » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu travail/droits personne/equite emploi/programme contra ts federaux.page?& ga=1.152490553.1032032304.1454004848).</u>

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Énoncé des Besoins

L'entrepreneur doit fournir un four	à tube rotatif conformément au	ı besoin décrit à l'annexe «A» et à
sa soumission technique intitulée	, en date du	

6.2.1 Clauses du Guide des CCUA A0070C (2007-11-30), Biens et (ou) services optionnels

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir les biens, les services ou les deux, qui sont décrits aux annexes A et C du contrat selon les mêmes conditions et aux prix et(ou) aux taux

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MTA-6-39160

Id de l'acheteur - Buyer ID mta060 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

établis dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera

confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

L'autorité contractante peut exercer l'option à n'importe quel moment avant la date d'expiration du contrat en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

<u>2010A</u> (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au 31 mars 2018 inclusivement.

6.4.2 Date de livraison (A remplir par le soumissionnaire)

Si possible, tous les biens livrables, excluent les biens optionnels, doivent être reçus au plus tard le 15 juin 2017

Le soumissionnaire doit indiquer sa meilleure date de livraison anticipée:

6.4.3 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « B » du contrat.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom: Luc Brunet

Titre : Spécialiste de l'approvisionnement

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements Direction : Approvisionnement et rémunération

Adresse: Place Bonaventure 800, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 7300 Montréal (Québec) H5A 1L6

Téléphone : 514- 496-3370 Télécopieur : 514- 496-3822

Courriel: <u>Luc.Brunet@tpsgc-pwgsc.gc.ca</u>

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$ de la modif - Amd. No.

% Id de l'acheteur - Buyer ID $mta060 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier MTA-6-39160

contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet
(Sera identifié au contrat)
Le chargé de projet pour le contrat est :
Nom :
Titre :
Organisation :
Adresse :
Téléphone :
Télécopieur :
Courriel:
Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peu pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.
6.5.3 Représentant de l'entrepreneur
(Sera identifié au contrat)
Nom :
Titre :
Organisation:
Adresse:
Téléphone :
Télécopieur :
Courriel:
6.5.4 Contact client pour facturation
(Sera identifié dans le contrat)
Pour des renseignements concernant la facturation ou paiements, vous pouvez contacter:
Nom :
Titre :
Organisation :
Adresse : Téléopique :
léléphone :
relecopieur
Courriel:

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement – Prix unitaires fermes

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MTA-6-39160

Id de l'acheteur - Buyer ID mta060 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix fermes dans le contrat, selon un montant total de _____\$ (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Paiement unique

Clause du Guide des CCUA H1000C (2008-05-12), Paiement unique

Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque les travaux seront complétés et livrés conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- a) une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b) tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c) les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

6.6.3 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa:
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international);
- d. Échange de données informatisées (EDI);

6.7 Instructions relatives à la facturation

- L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement
 - b) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID mta060 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier MTA-6-39160

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur ______ (insérer le nom de la province ou du territoire précisé par le soumissionnaire dans sa soumission, s'il y a lieu), et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales <u>2010A</u> (2016-04-04), Conditions générales biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante
- c) Annexe A, Énoncé des Besoins;
- d) Annexe B, Base de Paiement;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du

6.11 Clauses du Guide des CCUA

A2000C (2006-06-16), Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)

A2001C (2006-06-16), Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger)

A9068C (2010-01-11), Règlements concernant les emplacements du gouvernement

B1501C (2006-06-16), Appareillage électrique;

C2000C (2007-11-30), Taxes - entrepreneur établi à l'étranger;

C2605C (2008-05-12), Droits de douane et taxes de vente du Canada - entrepreneur établi à l'étranger;

D0018C (2007-11-30), Livraison et déchargement

G1005C (2016-01-28), Assurance - aucune exigence particulière

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

MTA-6-39160

mta060 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Id de l'acheteur - Buver ID

ANNEXE A : ÉNONCÉ DES BESOINS

1.0 Objectif

Le Conseil National de Recherche du Canada (CNRC) possède une plateforme unique en métallurgie de poudres dédiée au développement et au support de l'industrie Canadienne. Le CNRC désire améliorer son parc d'équipements en traitement de poudres avec l'acquisition d'un four à tube rotatif de plus grande dimension afin de produire des quantités suffisantes de poudres métalliques traitées thermiquement pour différent projets industriels et faciliter le transfert technologique vers l'industrie. Ce système sera utilisé pour effectuer des traitements thermiques ou d'agglomération sur différents mélanges de poudres métalliques/céramiques destinées à être mise en forme à l'aide de différents procédés de métallurgie des poudres.

Le four à tube rotatif permettra de produire de plus grandes quantités de poudres tel que fabriquées préalablement, à partir des procédés développés à l'aide d'un four à tube rotatif de dimension laboratoire. L'équipement requis ne doit cependant pas être un prototype.

Afin de permettre un mélange homogène du matériel pendant la rotation, le tube doit être équipé d'un minimum de quatre et au maximum de six lames/barres de mélange qui pourront être retirées par le CNRC pour nettoyage. Finalement, l'unité doit être configurée pour permettre l'utilisation d'un thermocouple (sera installé par CNRC) qui permettra une lecture directe de la température à l'intérieur du tube ainsi que son enregistrement durant le traitement thermique. En plus de cette unité, le fournisseur doit être capable de fournir en option un tube de 8 pouces +/- 0.2 pouces en quartz pouvant être utilisé dans ce four, ainsi que les embouts rotatifs et plaques d'étanchéité adéquats. La longueur du tube quartz ne peut pas dépasser la longueur maximale du four soit 2500mm.

Le besoin consiste à fournir et livrer l'unité à l'adresse du CNRC, avec un document détaillé pour l'installation et l'utilisation du four. Le personnel du CNRC effectuera lui-même l'installation du four, mais le département de ventes et d'ingénierie du fournisseur devra être disponible pour guider le CNRC pour faciliter cette installation ainsi que pour répondre aux questions via des appels téléphoniques et des courriels d'assistance durant le jour.

2.0 Contraintes

L'espace disponible dans nos locaux requiert que les dimensions du four à tube rotatif, incluant les composantes mécaniques et électriques, n'excèdent pas les dimensions maximales suivantes :

Longueur maximale : 2500mm Largeur maximale : 900mm Hauteur maximale : 1900mm

3.0 Spécification technique minimums

À l'aide documentation descriptive, fiches de spécifications techniques, veuillez svp démontrer comment votre solution proposée, rencontre ou excède les points suivants. Les points 3.1 à 3.12 formeront les Critères d'évaluation technique obligatoires :

- 3.1 Le Four à tube rotatif doit être à double coque avec ouverture frontale ou sur le dessus.
- 3.2 Le four à tube rotatif doit offrir la capacité d'opération en continu à des températures jusque 1200 degrés Celsius.
- 3.3 Le four à tube rotatif doit avoir une longueur de zone de chauffage de 45 pouces minimum (1150mm) avec un minimum de trois zones de chauffage.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

MTA-6-39160

ld de l'acheteur - Buyer ID $mta060 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

3.4 Le four à tube rotatif doit avoir un tube en acier inoxydable 310S ayant un diamètre interne de 8 pouces +/- 0.2 pouces.

- 3.5 Le four à tube rotatif doit avoir de bouchons/ disques amovibles permettant de maintenir le matériel traité thermiquement dans la zone de chauffage pendant la rotation du four.
- 3.6 Le four à tube rotatif doit avoir un système de rotation permettant d'ajuster la vitesse de rotation du tube jusqu'à 10 tours/minute au minimum.
- 3.7 Le four à tube rotatif doit avoir un dispositif de basculement permettant à la fournaise de s'incliner sur un côté d'un minimum de 5 degrés jusqu'un maximum de 20 degrés.
- 3.8 Le four à tube rotatif doit avoir un thermocouple certifié type K ou équivalent pour chaque zone de chauffage.
- 3.9 Pour chacune des zones de chauffage mentionnées en 3.8, les données de température doivent être accessibles pour enregistrement durant le traitement thermique.
- 3.10 Le four à tube rotatif doit avoir un contrôleur permettant de programmer un minimum de 20 segments.
- 3.11 Le four à tube rotatif doit avoir un voltage de 208/240V Trois Phases. Puissance 25 à 30 KW.
- 3.12 Le tube du four à tube rotatif doit avoir des barres/lames de mélanges
- 3.13 Le tube du four à tube rotatif doit être capable de soutenir une charge minimale de 25 kg lors d'opération continue à 1050 degrés Celsius.
- 3.14 Le four à tube rotatif doit pouvoir fonctionner sous vide (10⁻¹ torr minimum) ou sous gaz inerte à une pression allant jusque 0.5 PSI.

4.0 Livrables:

- 4.1 Un four à tube rotatif selon les spécifications techniques minimums exigé à la section 3 de ce document
- 4.2 un tube de quartz avec un diamètre interne de 8 pouces (+/- 0.2 pouces) peut être commandé et doit être livrable d'ici le 31 mars 2018
- 4.3 Le soumissionnaire doit démontrer que l'équipement proposé, les biens optionnels et les pièces du système de contrôle sont certifiés selon le code électrique C22.10 Québec. L'équipement doit être approuvé CSA ou ULC à la livraison.
- 4.4 Le four à tube rotatif doit inclure au minimum un manuel technique en Anglais ou en Français lors de la livraison de l'unité. L'équipement doit être accompagné de documents détaillés, démontrant comment faire l'installation initiale et l'utilisation du four
- 4.5 Démarrage de l'équipement et formation du personnel: Le fournisseur doit fournir le support normalement requis pour le démarrage et le fonctionnement du four à tube rotatif dans un délai maximum de 6 semaines après la livraison. Ce service de soutien doit être offert en anglais ou en français et par téléphone et par courriel entre 8:00 to 16:00 heure avancée de l'Est (HAE)
- 4.6 Pendant une période de douze mois suite à la réception de l'équipement, le fournisseur offrira un service après-vente et sera en mesure de communiquer par courriel et téléphone entre 8h et 16h heure avancée de l'Est (HAE) pour guider le CNRC si des problèmes de fonctionnalité du four sont rencontrés

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MTA-6-39160

ld de l'acheteur - Buyer ID $mta060 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ou si des modifications au four sont nécessaires pour optimiser certains procédés. Ces services seront offerts en français ou en anglais

4.7 Dans les cas de bris de pièces, nous devons être capable d'obtenir des pièces de remplacement rapidement afin d'éliminer les retards à nos opérations et ne pas compromettre nos contrats industriels. Les pièces de remplacement seront expédiées et reçues au CNRC à l'intérieur de 5 jours ouvrables après la commande lorsqu'en inventaire.

5.0 Livraison

Le système doit être livré au 75, Boulevard Mortagne, Boucherville, Québec, J4B 6Y4.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MTA-6-39160

ld de l'acheteur - Buyer ID $mta060 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE B: BASE DE PAIEMENT

Item	Qté	Prix unitaire
A) Four à tube rotatif	1	\$
Marque proposée: Modèle proposé:		
B) Formation à distance sur l'utilisation du système et suivi (8:00 to 16:00 heure avancée de l'Est (HAE), par téléphone et courriel en anglais ou français)	1	\$
C) Livraison DAP Destination 75, Boulevard Mortagne, Boucherville, Québec, J4B 6Y4. selon incoterms 2010	1	\$
Total (A+B+C):		\$

Biens optionnels:

Item	Qté	Prix unitaire incluant livraison
A) Tube de quartz Livraison DAP Destination 75, Boulevard Mortagne, Boucherville, Québec, J4B 6Y4. selon incoterms 2010	1	\$

*Note : Le prix pour le bien optionnel est valide jusqu'au 31 mars 2018 Le prix ne doit pas inclure les taxes si applicables.

Id de l'acheteur - Buyer ID $mta060 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier MTA-6-39160

ANNEXE C: CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE OBLIGATOIRES

Les soumissionnaires doivent fournir de la littérature technique et descriptive en support aux produits, services et le bien optionnel offerts dans leur soumission technique. La documentation technique doit démontrer comment ces biens et services sont conformes aux spécifications techniques minimums 3.1 à 3.12 de l'annexe « A » qui formeront les critères pour l'évaluation technique selon le tableau suivant. À défaut de fournir de la documentation en appui à chacun des points du tableau suivant, rendra la proposition non recevable

TABLEAU DES CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUES OBLIGATOIRES

No.	Spécifications techniques minimums	Conforme	Non- conforme	Indiquez où sont situées les descriptions des biens et services en appui à chacun des points suivants (Inscrire le nom du document et/ou numéros de page)
3.1	Le Four à tube rotatif doit être à double coque avec ouverture frontale ou sur le dessus			
3.2	Le four à tube rotatif doit offrir la capacité d'opération en continu à des températures jusque 1200 degrés Celsius.			
3.3	Le four à tube rotatif doit avoir une longueur de zone de chauffage de 45 pouces minimum (1150mm) avec un minimum de trois zones de chauffage			
3.4	Le four à tube rotatif doit avoir un tube en acier inoxydable 310S ayant un diamètre interne de 8 pouces +/- 0.2 pouces.			
3.5	Le four à tube rotatif doit avoir de bouchons/ disques amovibles permettant de maintenir le matériel traité thermiquement dans la zone de chauffage pendant la rotation du four.			
3.6	Le four à tube rotatif doit avoir un système de rotation permettant d'ajuster la vitesse de rotation du tube jusqu'à 10 tours/minute au minimum.			
3.7	Le four à tube rotatif doit avoir un dispositif de basculement permettant à la fournaise de s'incliner sur un côté d'un minimum de 5 degrés jusqu'un maximum de 20 degrés.			
3.8	Le four à tube rotatif doit avoir un thermocouple certifié type K ou équivalent pour chaque zone de chauffage.			
3.9	Pour chacune des zones de chauffage			

 N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MTA-6-39160

% Id de l'acheteur - Buyer ID $mta060 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

	mentionnées en 3.8, les données de température doivent être accessibles pour enregistrement durant le traitement thermique.		
3.10	Le four à tube rotatif doit avoir un contrôleur permettant de programmer un minimum de 20 segments.		
3.11	Le four à tube rotatif doit avoir un voltage de 208/240V – Trois Phases. Puissance 25 à 30 KW.		
3.12	Le tube du four à tube rotatif doit avoir des barres/lames de mélanges		

N° de la modif - Amd. No.

% Id de l'acheteur - Buyer ID $mta060 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier MTA-6-39160

ANNEXE D : DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSION - INSTRUMENT DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire acce	epte d'être payé ai	u moyen de l'un	des instruments d	le paiement électroni	que
suivants :					

() Carte d'achat VISA ;
() Carte d'achat MasterCard ;
() Dépôt direct (national et international) ;
() Échange de données informatisées (EDI) ;

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MTA-6-39160

ld de l'acheteur - Buyer ID $mta060 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE E : LISTE COMPLÈTE DES ADMINISTRATEURS

AVIS AUX OFFRANTS

INSCRIRE TOUS LES NOMS, PRÉNOMS DES ADMINISTRATEURS EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE